



Cee/ indemnites assedics sont ils compatibles??

Par **céline**, le **06/07/2011** à **14:11**

Bonjour,

je suis actuellement bénéficiaire des assédics mais j'ai accepté un contrat d'engagement éducatif pour trois semaines. pour trois semaines de travail, je serais rémunéré à hauteur de 28 euros par jours (soit environ 400euros) et seulement deux ou trois heurs de travail reconnues. donc je pensais que les assédics allaient compléter mon revenu. seulement j'ai vu sur internet que le CEE est un contrat basé sur le volontariat et que donc mes indemnités seront suspendues... qui dit vrai??

MERCI de votre réponse